

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 1er février 2024 -

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de présents : 21

Nombre de membres ayant donné procuration : 12

Nombre d'absents non représentés : 02 Quorum : 18 (présents ou représentés) Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 1^{er} février 2024 à 14h40 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- 8 Politique de ressources humaines
- Enveloppe financière affectée aux divers congés et aménagement de service Personnel enseignant et enseignant-chercheur Année 2024/2025

FIXE l'enveloppe maximale à affecter pour l'année 2024-2025 au titre de l'établissement :

- pour les CRCT congé de recherche et conversion thématique : 8 semestres (soit un volant de 768 h ETD) dont 3 au titre de l'enveloppe des disciplines SSH incluant les CRCT attribués au titre du CNU,
- pour les aménagements de service : 1 (soit un volant de 128 h ETD non fractionnable),
- pour les congés de formation au titre des enseignants du second degré : 1 congé de 12 mois (soit un volant de 384 h),
- pour les CPP congé pour projet pédagogique : 3 semestres (soit un volant de 576 h ETD).

Il est rappelé que les congés et aménagement de service alloués sur l'année universitaire 2024/2025 font l'objet auprès du collège/service de rattachement d'une compensation financière sur le budget 2025.

VOTE: POUR: 27

ABSTENTIONS: 05

NE PREND PAS PART AU VOTE: 01

Pau, le 2 février 2024 Le Président,

Laurent BORDES